



PARCOURSUP

NS CIO Toulouse Centre Janvier 2023

Le moteur de recherche des formations de Parcoursup

[Me connecter](#)[Créer mon compte](#)[C'est quoi Parcoursup ?](#)[Rechercher une formation](#)[Foire aux questions](#)

Rechercher une formation

Rechercher une formation

De nouvelles formations en apprentissage sont intégrées progressivement.

Rechercher une **formation**, un **domaine d'étude**, un lieu **géographique**... ?

Ex: BTS droit Lyon

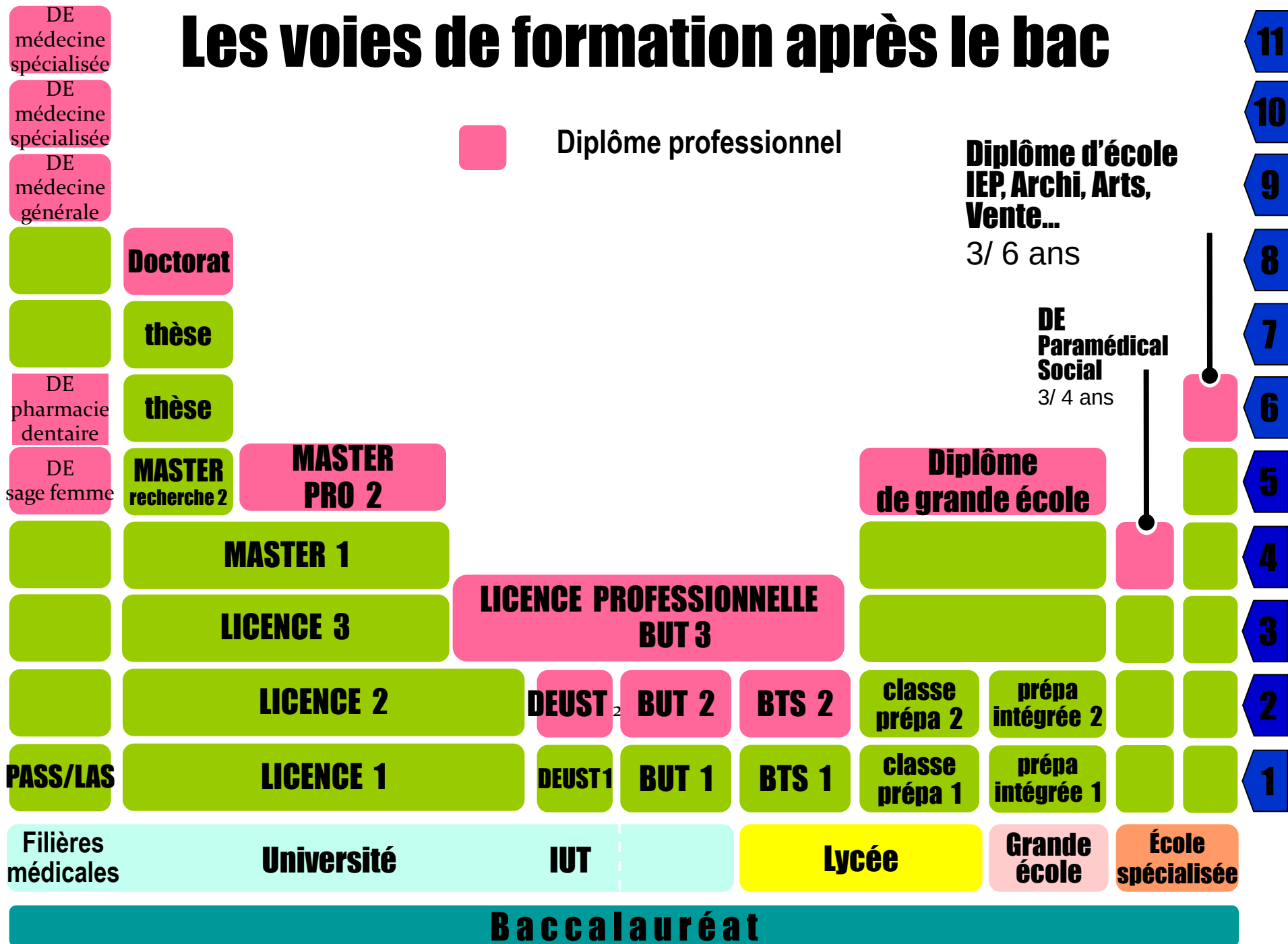


Taux d'accès par type de bac ?

Tous



Les voies de formation après le bac





Comment fonctionne Parcoursup

Les formations concernées par le portail dans la procédure d'admission 2023

- ✓ **BTS et BTSA** (brevets de techniciens supérieurs)
- ✓ **CPGE** (classes préparatoires aux Grandes Écoles)
et **CUPGE** (cycle préparatoire aux grandes écoles)
- ✓ **BUT** (bachelor universitaires de technologie)
- ✓ **DCG** (diplôme de comptabilité et gestion)
- ✓ **DMA** (diplômes des métiers d'art)
- ✓ **ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART**
- ✓ **ÉCOLES DE COMMERCE**
- ✓ **Instituts de formation aux soins infirmiers**
- ✓ **Établissements de formations au travail social**
- ✓ **ÉCOLES D'ARCHITECTURE**
- ✓ **FORMATIONS INGÉNIEUR** (post-bac donc 5 ans)
- ✓ **LICENCES** des universités
- ✓ **Formations préparatoire à l'enseignement supérieur**
- ✓ **DNMADE** (diplôme national des métiers d'art et du design)
- ✓ **PASS ou LAS** (médecine, kiné., dentaire, sage-femme, pharmacie)
- ✓ **IEP Institut d'études Politiques**
- ✓ **Autre**

Écoles d'art

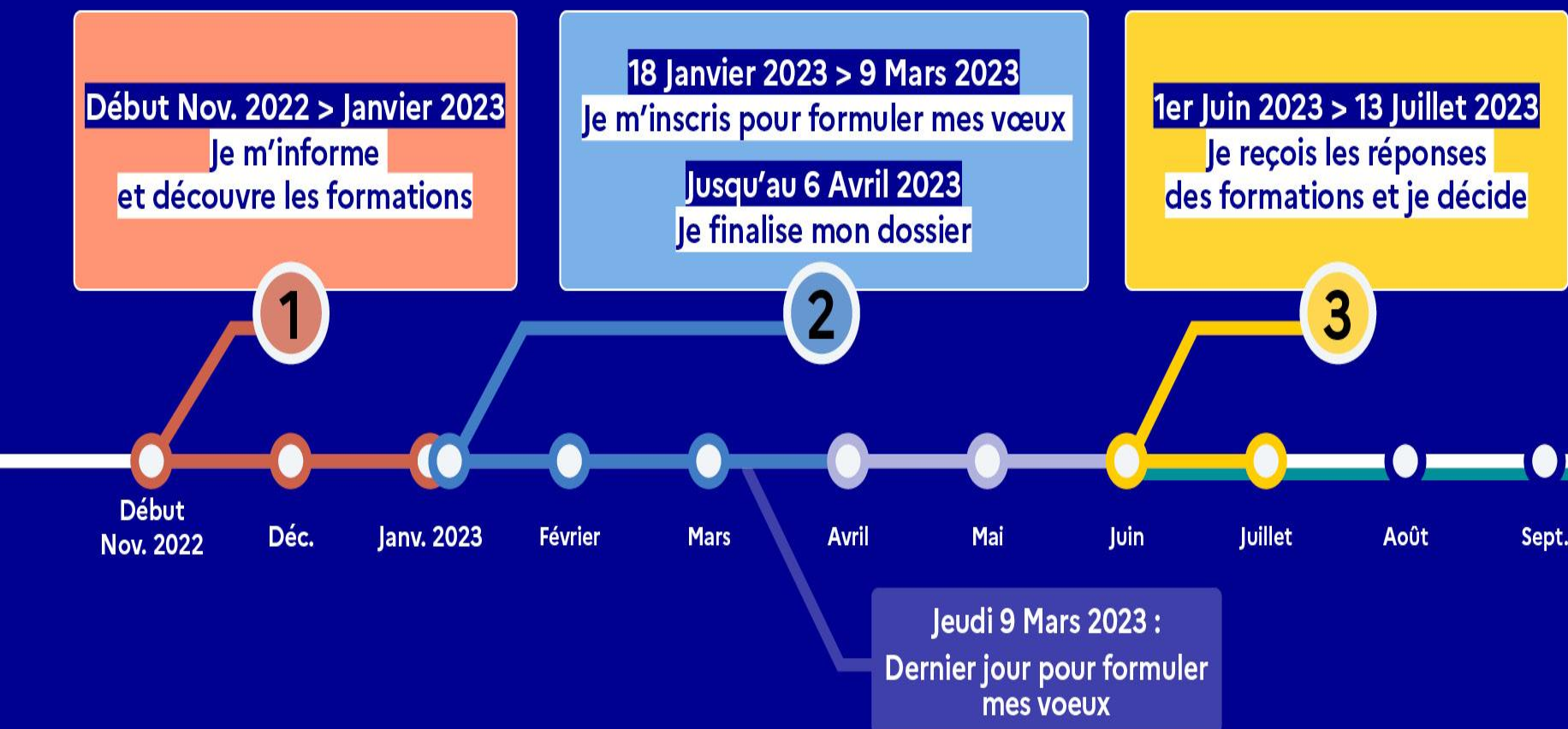


les écoles d'art et du spectacle vivant sont visibles dans le moteur de recherche Parcoursup mais, pour la très grande majorité d'entre elles, les candidatures devront se faire, hors Parcoursup directement auprès des établissements. Pour chaque école concernée, les modalités de candidature sont précisées sur la fiche Parcoursup.

Procédure parcoursup



Le calendrier 2023 en 3 étapes



Les dates à retenir pour 2023

La procédure se déroule en plusieurs étapes :

- **20 décembre 2022** : ouverture du site d'information parcoursup.fr avec le moteur de recherche des formations ;
- **18 janvier 2023** : ouverture de la plateforme Parcoursup et formulation des vœux (10 vœux maximum) ;
- **9 mars 2023** : date limite de la formulation des vœux ;
- **6 avril 2023** : date limite pour compléter son dossier et confirmer les vœux ;
- **1^{er} juin 2023** : lancement de la phase principale d'admission (réponses des formations) ;
- **Mi-juin jusqu'au 13 juillet 2023** : lancement de la phase complémentaire.

18 janvier  9 mars

Inscription et saisie des vœux



Ouvrir un dossier électronique au moyen du n° INE communiqué par votre établissement



Renseigner son adresse mail (obligatoire) et son n° de portable (ne pas oublier l'indicatif international - des SMS peuvent vous être envoyés)



Retenir son numéro d'inscription et le code confidentiel choisi

Compléter les informations concernant l'état-civil, les coordonnées et la scolarité antérieure



Saisir l'ensemble de ses candidatures en sélectionnant les formations sur le moteur de recherche

Vérifier ses notes de première et de terminale

S'informer sur :

- Les attendus de la formation
- Les éléments pris en compte pour l'examen du vœu
- Identifier ses chances de réussite et d'insertion professionnelle

Conseil

Enregistrer ses vœux un à un avant le
9 mars 2023

L'essentiel sur les vœux

Le portail fixe le nombre de candidatures maximum à

**10 vœux/20
sous vœux**

Les vœux ne sont pas classés

Une réponse pour chaque vœu

Possibilité de demander une césure (d'une durée maximale de deux semestres)

Davantage de possibilités de vœux multiples

10 vœux possibles

Les élèves peuvent formuler jusqu'à 20 sous-vœux au total (hors écoles d'ingénieurs et de commerce ...)

LES VŒUX MULTIPLES

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple (dans la limite de 20 sous-vœux au total):

- Les BTS et les BUT regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- Les DN MADE regroupés par mention à l'échelle nationale
- Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale.
- Les classes prépas regroupées par voie à l'échelle nationale.

A noter : rassurez-vous, dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité*:

- Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale.
A noter : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière
- Les EFTS (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par diplôme d'Etat à l'échelle nationale.
- Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun.
- Le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse)
- Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) regroupés à l'échelle régionale.
- Le concours commun des écoles vétérinaires

** Ces sous-vœux ne sont pas comptabilisés dans le nombre total de sous-vœux*

Ecoles d'ingénieurs et écoles de commerce

*Lorsque les écoles d'ingénieurs et de commerce/management sont regroupées en réseau et recrutent sur concours commun, vous formulez un vœu pour **un concours**. Dans votre dossier ce vœu compte pour un vœu sur les 10 maximum autorisés.*

Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu, et le nombre de sous-vœux pouvant être demandés n'est pas limité. Vous devez cocher chaque sous-vœu qui vous intéresse.

Pour les autres écoles qui ne sont pas regroupées et qui ne recrutent pas sur concours commun, vous formulez un vœu par école.

Focus sur le secteur géographique

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

- Il n'y a pas de secteur géographique. Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)

- Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence, le PPPE ou le PASS est très demandé, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique** : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.
- L'appartenance ou non au secteur est affichée aux candidats. Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.



Le dossier Parcoursup

LES ELEMENTS DU DOSSIER TRANSMIS A CHAQUE FORMATION

- ✓ le projet de formation motivé
- ✓ les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- ✓ la rubrique « Activités et centres d'intérêt »
- ✓ la fiche Avenir renseignée par le lycée
- ✓ les bulletins scolaires et les notes du baccalauréat :

Année de première : bulletins scolaires et des épreuves anticipées de français*

Année de terminale : bulletins scolaires des 1^{er} et 2^e trimestres (ou premier semestre)

Notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale*

- **les notes du Baccalauréat sont remontées automatiquement sur le dossier de l'élève*

Le projet de formation motivé

Sur Parcoursup, pour chaque vœu formulé, vous devez expliquer en quelques lignes ce qui vous motive pour cette formation.

L'argumentation du projet de formation motivé doit donner envie à l'équipe enseignante de vous accepter dans la formation choisie.

Repères :

1 500 caractères maximum, soit environ 200/250 mots.

- Il s'agit d'un texte, sans date et sans entête.
- Structure du texte : une introduction courte d'une phrase, un développement et une phrase de conclusion

Jusqu'au 6 avril 2023 inclus

Le projet de formation motivé

- **Un projet de formation motivé pour chaque vœu dans lequel le candidat fait connaître :**
- **Sa motivation, sa connaissance et sa compréhension de la formation demandée et son intérêt pour celle-ci.** Il ne s'agit pas d'un exercice de rhétorique ou une dissertation mais d'illustrer avec vos propres mots en 1500 caractères ce qui vous conduit à candidater pour cette formation en particulier. **Une aide à la rédaction est jointe dans votre dossier.**
- **Le projet de formation motivé** est personnel. Renseignez-le, soignez l'orthographe et le style, évitez les copier-coller ou les emprunts de formules toutes faites...**cela se voit et ne plaidera pas pour votre dossier.**

A noter : pour les candidatures à des formations en soins infirmiers (IFSI), la motivation des candidats constitue un aspect très important pour les responsables d'IFSI. Dans votre dossier, les IFSI ont indiqué ce qui est attendu et vous avez davantage d'espace pour expliciter votre compréhension de la formation, du métier et votre intérêt pour cette candidature

Jusqu'au 6 avril 2023 inclus

L'attestation de passation du questionnaire pour les vœux en licence de droit et sciences

- **Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en licence de Droit ou dans les licences de Sciences :**
- **Un questionnaire en ligne sur le site [Terminales2022-2023.fr](https://terminales2022-2023.fr)**
 - Accessible à partir des fiches de formations concernées ;
 - Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
 - Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier Parcoursup avant le 6 avril 2023 23h59 (heure de Paris).

La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

- **Rubrique facultative où le candidat :**
 - **renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations** (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives...)
 - Un espace pour **faire connaître ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif, service civique, cordées de la réussite, etc

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

LA FICHE AVENIR

La **FICHE AVENIR** est saisie par le lycée et transmise directement aux établissements demandés via Parcoursup lors des commission d'examen des vœux.

Elle comprend :

- Les **notes de l'élève** (moyennes de terminale, appréciations des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les **éléments d'appréciation des professeurs principaux** sur des **compétences transversales** (méthode de travail, autonomie, capacité à s'investir, esprit d'initiative)
- **L'avis du chef d'établissement**

L'intégralité de la fiche est consultable par les élèves et leurs familles sur le dossier à partir du 1 juin 2023.

Scolarité en cours et établissement d'origine :		DEMANDE D'ADMISSION EN FORMATION POST-SECONDAIRE		Formation demandée :	
		FICHE AVENIR 2018			

Civilité - NOM - Prénom
Née le : / / Sexe :
Série : ... Classe : ... Spécialité : ...

Langue vivante 1	
Langue vivante 2	
Option obligatoire	
Option facultative	

Année d'entrée en seconde : ...

Appréciations des professeurs

DISCIPLINES	APPRECIATIONS GENERALES	Notes (*) et classement de l'élève	Effectif classe ou groupe

(*) Moyenne des notes des deux premiers trimestres de l'année de Terminale en cours.

Éléments d'appréciation :

- Méthode de travail :
- Autonomie :
- Capacité à s'investir dans le travail :
- Engagement, esprit d'initiative (au lycée et extra-scolaire) :
- Autre élément d'appréciation du profil :

Appréciation du chef d'établissement sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation visée :
.....
.....
.....

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Cohérence du vœu formulé avec le projet de formation motivé :		Capacité à réussir :
Niveau de la classe :		

Jusqu'au 6 avril 2023 inclus

La rubrique « préférence et autres projets »

- **Rubrique obligatoire dans laquelle le candidat indique :**
- **ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.** Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 1er juillet 2023.
- **s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup** ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

Récapitulatif des éléments transmis à chaque formation

❖ le projet de formation motivé

❖ les pièces complémentaires

demandées par certaines formations

❖ la rubrique « **Activités et centres d'intérêt** », si elle a été renseignée

❖ la **fiche Avenir** renseignée par le lycée

❖ Des informations sur votre **parcours spécifique** (sections européennes, internationales ou bi-bac) ou **votre participation aux cordées de la réussite** (seulement si vous le souhaitez)

❖ Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :

- **Année de première** : bulletins scolaires et les notes des épreuves anticipées de français (pour les lycéens généraux et technologiques)
- **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1^{er} et 2^e trimestres (ou 1^{er} semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité (pour les lycéens généraux et technologiques)

**Date limite pour compléter votre
dossier et confirmer vos vœux**

> Jeudi 6 avril 2023

(23h59 heure de Paris)



Mars



Avril



Mai



Juin



Ce sont les formations qui
évaluent les candidatures

Rappel : Parcoursup ne décide pas de votre affectation

- **Aucun algorithme de Parcoursup ne fait l'analyse de votre candidature**
- Ce sont les enseignants de la formation qui analysent votre candidature dans le cadre d'une commission d'examen des vœux (ou jury). Cette commission définit les modalités et les critères d'analyse des candidatures renseignés sur cette fiche.
- **Parcoursup n'analyse aucune candidature. Avec Parcoursup, il n'y a pas de tirage au sort.**
- **Aucun algorithme de Parcoursup ne décide de votre affectation**
- Après analyse des candidatures, les formations transmettent un classement qui sert de base aux propositions d'admission formulées via Parcoursup aux candidats à partir du 1^{er} juin 2023.
- Chaque candidat choisit en fonction des propositions d'admission qu'il reçoit, à partir du 1^{er} juin 2023. **Parcoursup garantit à chaque candidat la liberté de choix, la possibilité de garder des vœux pour lesquels il est en liste d'attente et d'avoir le dernier mot.**

Une politique volontariste d'égalité des chances mise en œuvre par Parcoursup

Un appui aux lycéens boursiers

- **> Une priorité accordée aux lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives
- **> Une aide financière de 500 € aux lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation située en dehors de leur académie de résidence

Une prise en compte de la participation aux cordées de la réussite

- > Les formations prenant en compte la participation aux cordées de la réussite le signalent** sur la fiche de présentation de la formation (rubrique « comprendre les critères d'analyse des candidatures »)
- > L'information sur la participation aux cordées de la réussite** est remontée par les proviseurs
- > Le lycéen décide** s'il souhaite que cette information soit portée à la connaissance des formations

Des places priorisées pour les lycéens pro. et techno. dans les formations dans lesquelles ils réussissent le mieux

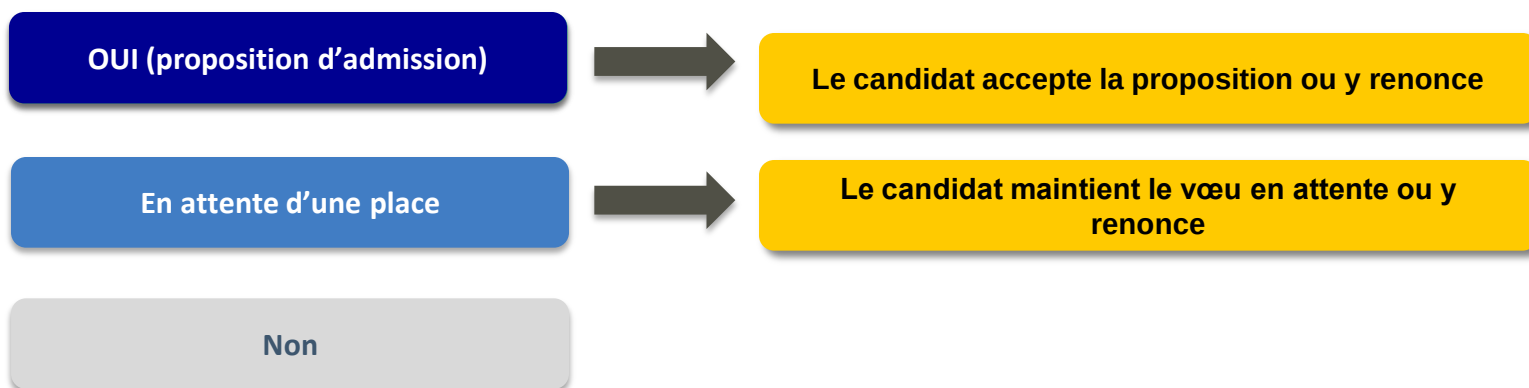
- > places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**
- > places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

La phase d'admission principale : 1^{er} juin au 13 juillet 2023

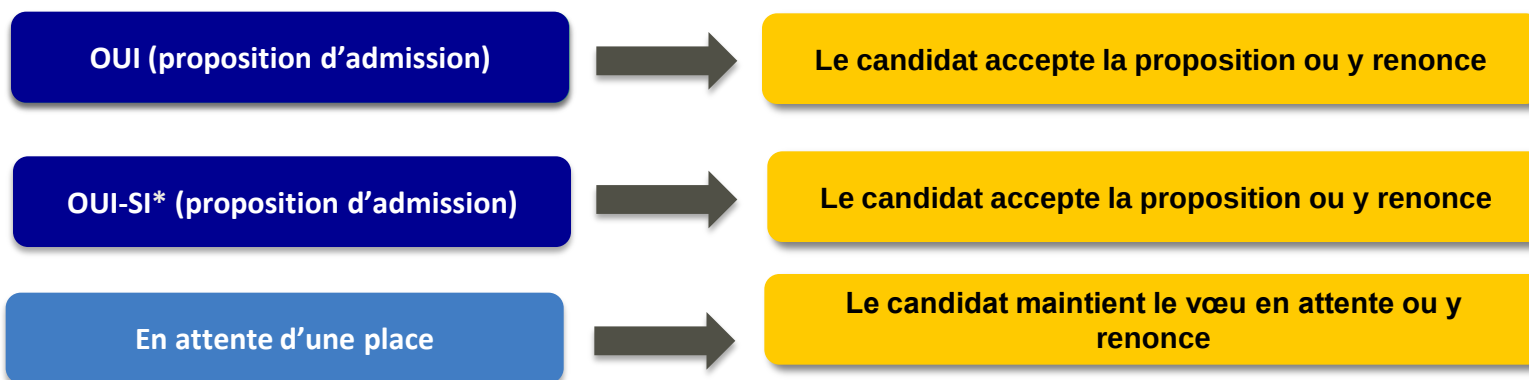
- > Avant le démarrage de la phase de la phase d'admission, repensez à vos vœux, à ceux qui vous intéressent vraiment car **il faudra faire un choix.**
- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 1^{er} juin 2023**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Les candidats doivent obligatoirement **répondre** à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.** En l'absence de réponse, la proposition est retirée.
- > Parcoursup permet aux candidats de changer d'avis au fur et à mesure des propositions reçues. **Parcoursup permet de conserver les vœux en attente et les candidats peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées.** Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

Les réponses des formations et les choix des candidats

Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)



Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

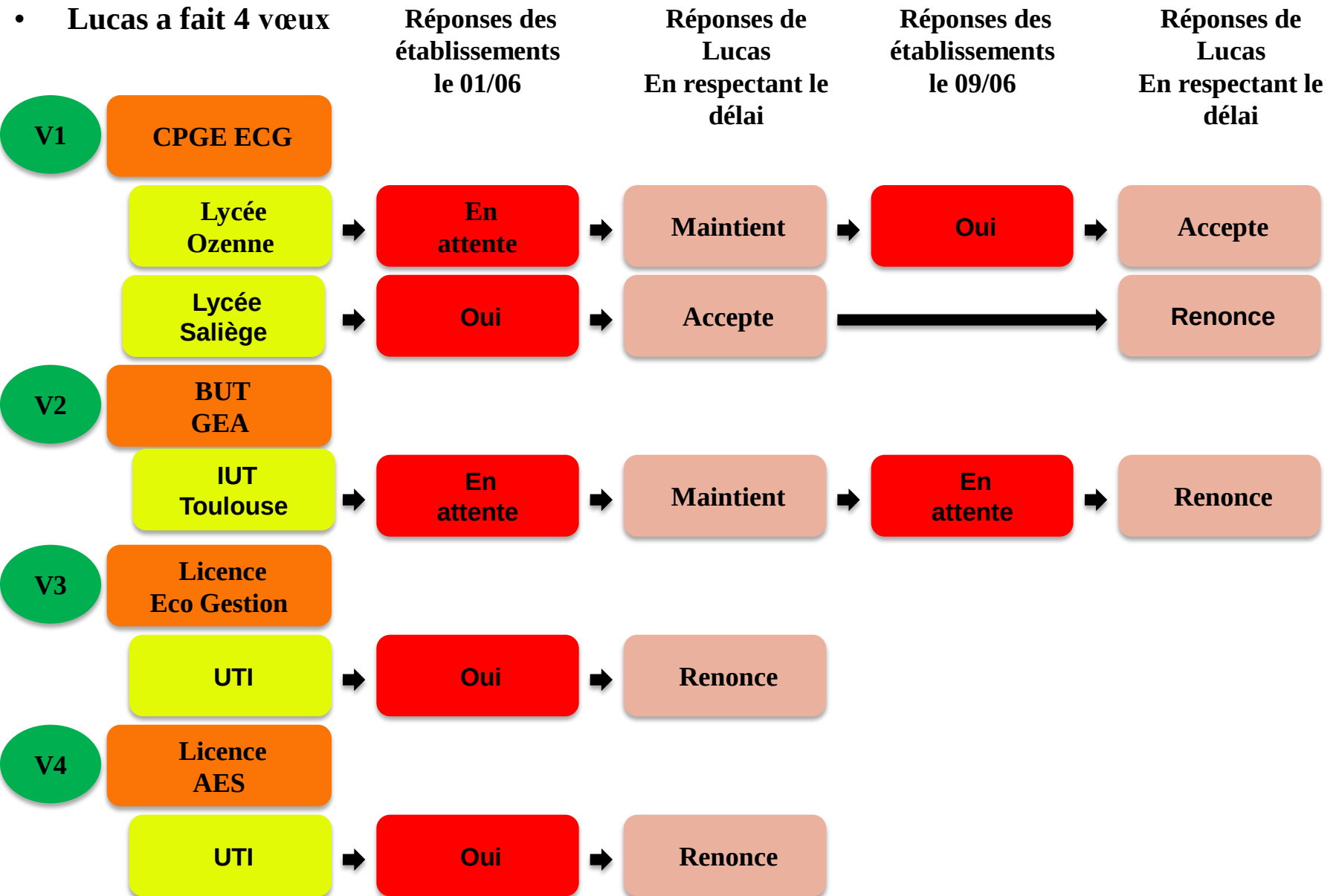
- ❖ **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- ❖ **par notification sur l'application Parcoursup** (application téléchargeable à partir du 1^{er} juin 2023)
- ❖ **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

Info : les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup de leur enfant

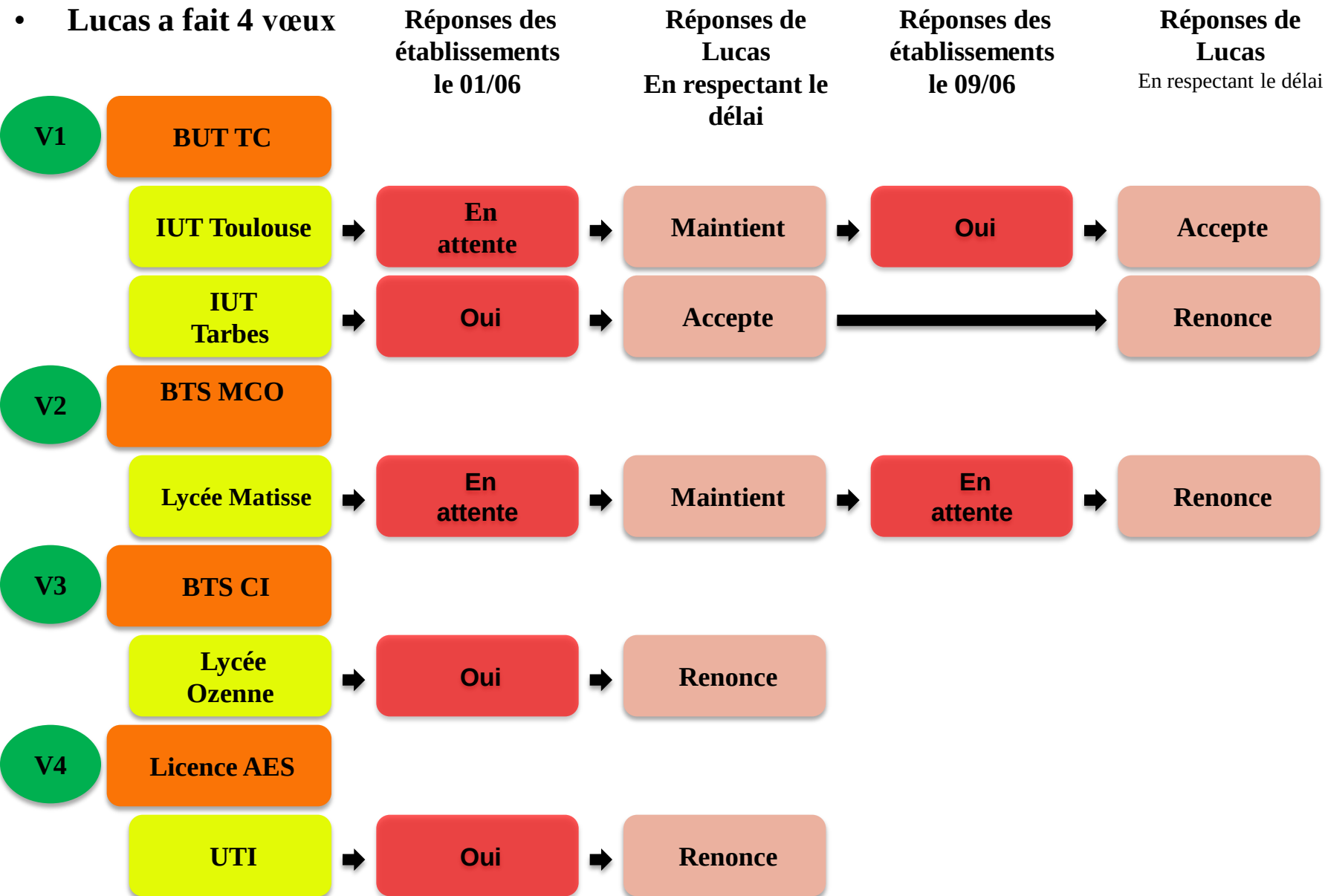
Des solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > **Dès le 1^{er} juin 2023** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire**
- > **Du 15 juin au 12 septembre 2023** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux et répondre aux propositions dans des formations disposant de places disponibles**
- > **A partir du 1^{er} juillet 2023** : les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

LUCAS, ELEVE DE TERMINALE GENERALE



LUCAS, ELEVE DE TERMINALE STMG



4e étape

Réception - Acceptation des propositions et inscriptions

Cas n°1 :

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si)

s'il le souhaite, ses autres vœux en attente sont maintenus

Il accepte ou renonce

il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

CPGE ECG, lycée Henri IV, Paris

Non

CPGE ECG, lycée Ampère, Lyon

En attente

Bachelor EGC (Montauban, Tarbes)

En attente

BUT GEA, IUT de Sceaux

Non

CPGE ECG, lycée Janson de Sailly, Paris

En attente

BUT GEA, IUT Paul Sabatier, Toulouse

En attente

L1 STAPS, Toulouse

En attente

L1 Droit, Paris 5 Descartes

Oui

4e étape

Réception - Acceptation des propositions et inscriptions

Cas n°2 :

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admissions (oui ou oui-si)

il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues

s'il le souhaite, ses autres vœux en attente sont maintenus

Accepte

Renonce

Renonce

il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

CPGE ECG, lycée Henri IV, Paris

Non

CPGE ECG, lycée Ampère, Lyon

En attente

Bachelor EGC (Montauban, Tarbes)

En attente

BUT GEA, IUT de Sceaux

Oui

CPGE ECG, lycée Janson de Sully, Paris

En attente

BUT GEA, IUT Paul Sabatier, Toulouse

Oui

L1 STAPS, Toulouse

En attente

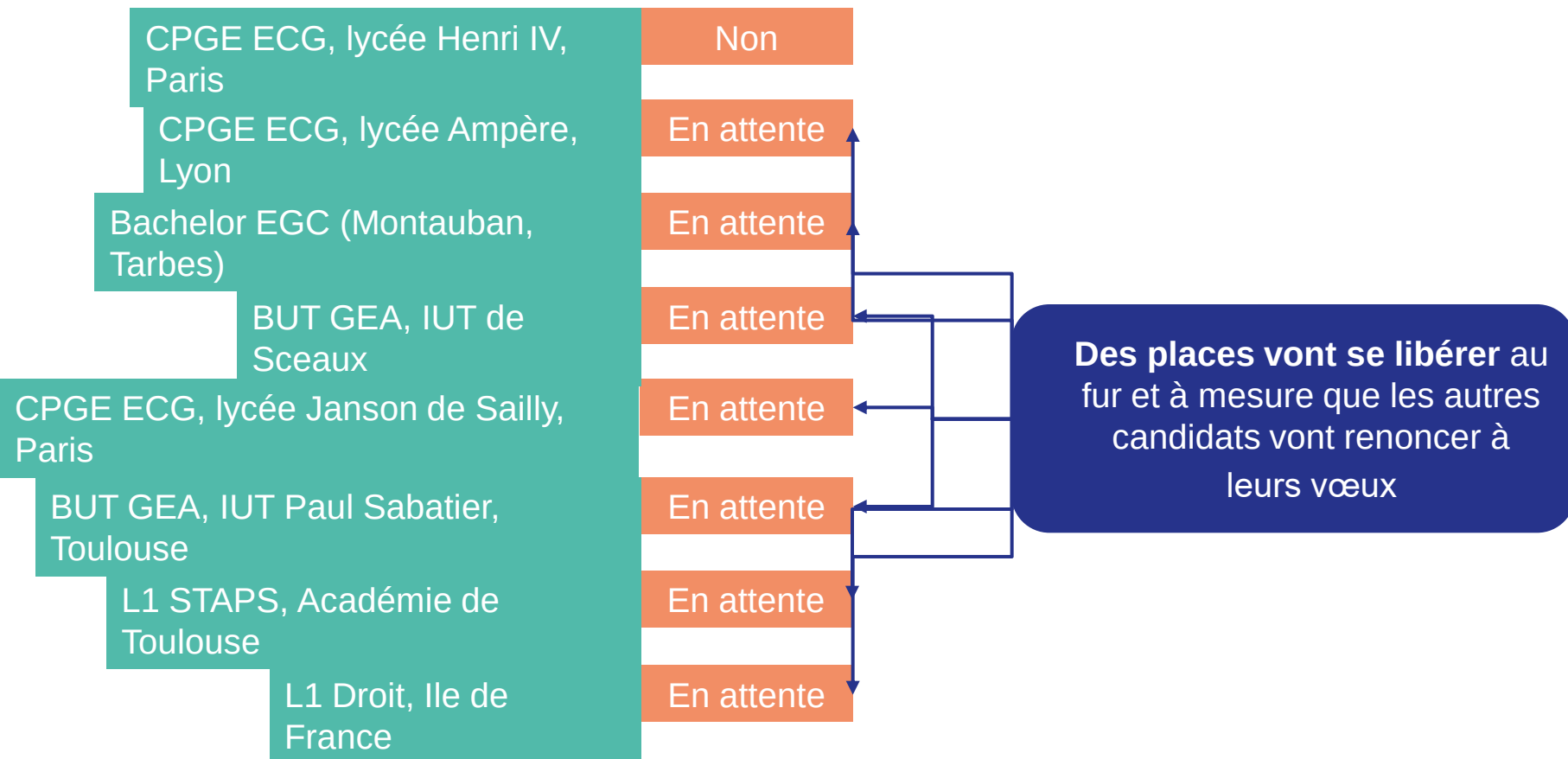
L1 Droit, Paris 5 Descartes

Oui

4e étape

Réception - Acceptation des propositions et inscriptions

Cas n°3 :
Le lycéen ne reçoit que des propositions
« En attente »



4e étape

Réception - Acceptation des des propositions d'inscription

Cas n°4 :

Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives



s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective

CPGE ECG, lycée Henri IV, Paris

Non

CPGE ECG, lycée Ampère, Lyon

Non

Bachelor EGC (Montauban, Tarbes)

Non

BUT GEA, IUT de Sceaux

Non

CPGE ECG, lycée Janson de Sailly, Paris

Non

BUT GEA, IUT Paul Sabatier, Toulouse

Non

Dès la mi juin, l'élève peut faire des vœux en procédure complémentaire

A savoir : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 **nouveaux** vœux dans des formations qui ont des places vacantes

L'inscription administrative dans la formation choisie

- Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative.
- L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.
- **Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :**
- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.



Si vous ne répondez pas à une proposition d'admission dans les délais prévus

Vous perdez **toutes les propositions d'admission** qui vous sont faites et vos vœux en attente.

Mais: Si vous êtes dans cette situation vous aurez la possibilité, pendant **5 jours après l'expiration du délai**, de vous connecter à votre dossier Parcoursup pour demander le rétablissement de vos vœux en attente en envoyant un message via « **contact** ».

Soyez attentifs aux délais de réponse indiqués en face de Chacun des vœux et n'oubliez pas de confirmer vos choix avant de quitter votre session.

Des services pour vous informer et répondre à vos questions tout au long de la procédure

- > **Le numéro vert (à partir du 18 janvier) : 0 800 400 070** (Numéros spécifiques pour l'Outre-mer indiqués sur Parcoursup.fr)
- > **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
- > **Les réseaux sociaux pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils**

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Les ressources pour s'informer

Un site dédié de l'ONISEP

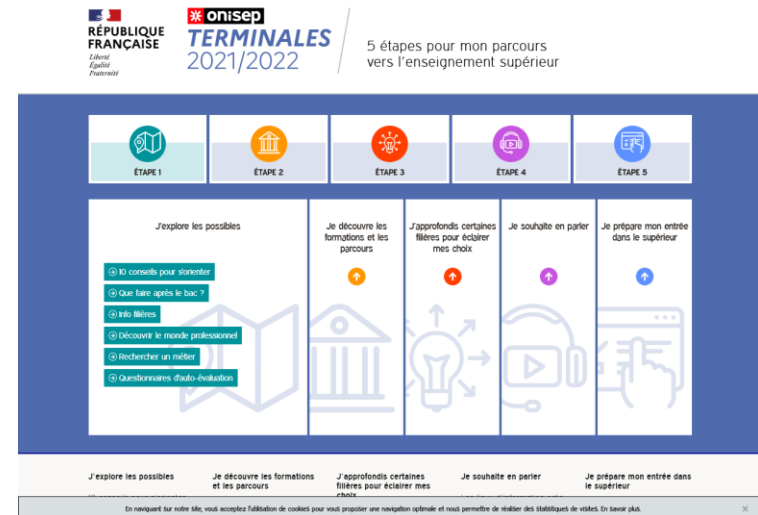
Des informations sur les filières
ONISEP

<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac>

MOOC (Massive Open Online Course) est un cours en ligne



<https://www.mooc-orientation.fr/>



La préparation de la vie étudiante

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

➤ Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

➤ Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr



CIO Toulouse Centre
68 Bd de Strasbourg (métro Jeanne
D'Arc)
31000 TOULOUSE
Tél: 05 67 76 51 84

Merci pour votre attention

Nadine Sudres